

1er janvier hausses des prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse

Écrit par L'actualité

Mercredi, 01 Janvier 2014 13:23 -

OTTAWA – Les taux des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV) augmentent à compter de mercredi, 1er janvier.

Les prestations du RPC sont en hausse de 0,9 pour cent. Le montant de retraite maximale passera ainsi de 1012,50 \$ à 1038,33 \$ par mois.

Quant aux prestations de la Sécurité de la vieillesse, qui comprennent la pension de base, le Supplément de revenu garanti et les allocations, elle augmentent de 0,1 pour cent. Le montant maximal de la pension de base passera de 550,99 \$ à 551,54 \$ par mois. En 2012-2013, plus de 40 milliards \$ ont été versés à 5,2 millions de personnes dans le cadre de ce programme.

Cet article [1er janvier: hausses des prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [1er janvier hausses des prestations du RPC et de la Sécurité de la vieillesse](#)